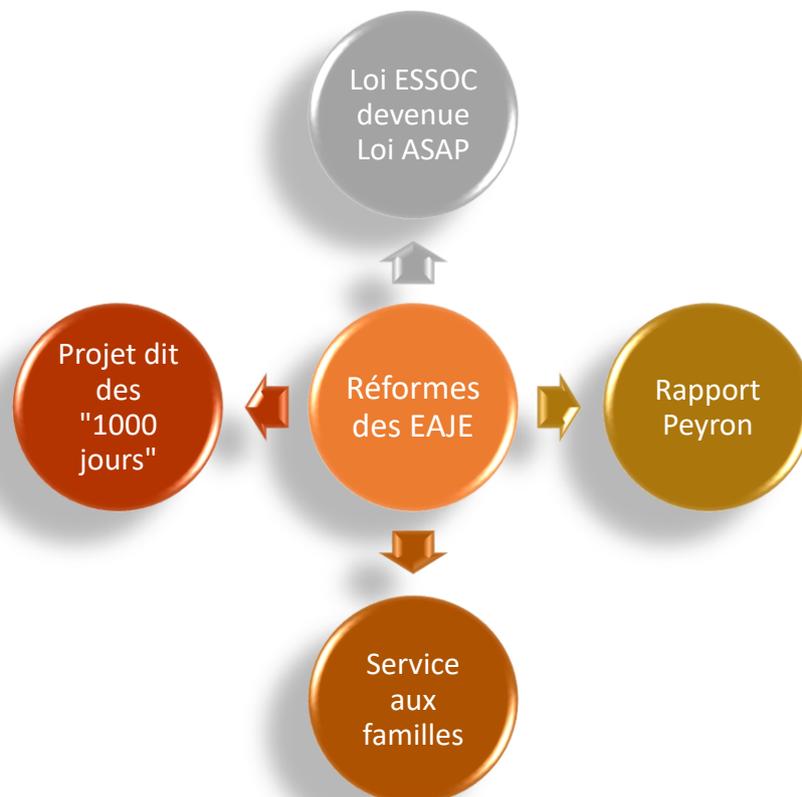


FAQ – Octobre 2020

Point sur les réformes des EAJE

Où en sommes-nous ?



Historique de ces réformes

Pourquoi réformes au pluriel plutôt que réforme au singulier ?



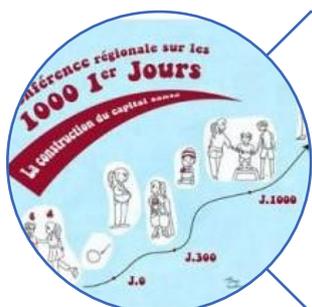
2014 - La 1ère réforme invitait les acteurs locaux à se repenser et à proposer des services plutôt que de raisonner par secteur "petite enfance", "enfance et jeunesse"...

Ainsi dans de nombreuses communes on rencontre désormais des directions "services aux familles"
Les EAJE ont tout à fait leur place dans ces appels à projet.



2019 - le rapport Peyron du nom d'une députée
Le rapport porte pour nom "*Pour sauver la PMI, agissons ensemble*"

Il invite entre autres axes à repenser les attributions de la PMI et surtout l'affectation de ses missions.



Reprise de la thèse défendue dans les années 80 selon laquelle la personnalité de l'enfant et donc son éveil se réalise dans les 3 premières années de sa vie.

"Afin de lutter contre les inégalités de destin, nous voulons surinvestir cette période où beaucoup se joue."
déclarait le secrétaire d'état à la protection de l'enfance, Adrien Taquet, le 12 septembre 2020



L'article 36 de la loi ASAP (Accélération et de Simplification de l'Action Publique) remplace l'article 50 de la loi ESSOC

Article concernant les EAJE

Où en est-on fin octobre 2020 ?

SERVICE AUX FAMILLES

Ici la priorité est donnée aux projets sachant qu'à l'échéance 2021, un premier bilan devrait être tiré des initiatives menées localement.

En évoquant un service aux familles, le législateur entendait rompre les cloisonnements et surtout inciter aux initiatives

- En favorisant l'émergence du métier d'auxiliaire parentale
- En élargissant le champ de compétences des RAM (appelés à devenir des RPE (Relai Petite enfance)
- En encourageant la formation des assistants maternels
- En incitant des initiatives tels les groupes de parole parents/professionnels de la petite enfance

Des communes telles que Strasbourg, Angers, Saumur, ou Vichy ont initié des projets et initiatives. Mais reconnaissons-le, les EAJE n'ont pas réellement pris la mesure de cette réforme et n'ont que très rarement initiés des projets connexes à l'accueil de jeunes enfants.

LE RAPPORT DES 1000 JOURS

Le rapport a été présenté fin septembre 2020 et les premières mesures ont été prises :

- Un calendrier des visites médicales obligatoires dès la naissance de l'enfant publié en 2019
- Allongement du congé paternité
- Des actions de formations et d'accompagnement des jeunes mères commencent à être mises en place

Le pilote désigné est la PMI. A ceci près, c'est que ce service qui dépend des conseils départementaux souffre cruellement de moyens et d'effectifs (alerte donnée par le rapport PEYRON). Une dotation a donc été dégagée.

Quelle est la place des EAJE dans ce rapport des 1000 jours ?

Elle reste à définir mais des pistes apparaissent telle que l'adhésion à la charte nationale d'accueil du jeune enfant qui devient désormais obligatoire.

1. D'ici à fin 2020, les EAJE et les assistants maternels devront donc adopter et appliquer cette charte nationale « *cela deviendra même une condition d'octroi des autorisations et des agréments* » a précisé Adrien Taquet.
La charte issue du rapport Giampino et validée par HCFEA (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age) aura une valeur juridique. Elle sera opposable et en conséquence, il pourra y avoir des contrôles pour vérifier que ses principes sont bien respectés.
2. L'expérimentation des horaires atypiques dans des lieux d'accueil
« *Nous allons lancer une expérimentation sur quelques territoires candidats pour la mise en œuvre de solutions d'accueil à horaires atypiques, en poussant la logique*

plus loin encore que ce qui se fait aujourd'hui, par exemple en nous inspirant de ce qui se fait en Finlande, avec des crèches 24/7 dont j'ai pu voir le succès, en particulier auprès de personnes dans des situations socialement et professionnellement précaires », a informé Adrien Taquet.

3. Des groupes de paroles pour les jeunes parents avec la Cnaf
Dans le cadre du parcours des 1000 jours, pour accompagner les jeunes parents, tout particulièrement ceux qui sont seuls, sans soutien, le gouvernement souhaite mettre en place des groupes de paroles entre pairs avec la Cnaf.
« Nous travaillons avec la Cnaf pour progressivement proposer à chaque parent des groupes de parole entre pairs. Des expériences en France et à l'étranger ont montré comment des groupes pouvaient permettre de sortir de l'isolement et de développer ses compétences parentales ». a annoncé Adrien Taquet.

Une place importante est laissée à l'initiative et aux projets initiés par les directions d'EAJE qu'elles soient à gestion municipale ou privée.

Rien ne pourra être fait sans l'implication concrète des EAJE. Le message que nous vous adressons à vous directeurs et directrices d'établissement d'accueil de jeunes enfants est « positionnez-vous ! », « prenez des initiatives ! », « rapprochez-vous des acteurs locaux PMI/CAF et collectivités locales ! »

LA LOI ASAP

Ce point est la réforme du cadre normatif de la petite enfance. Il s'agissait de régler cette réforme dans le cadre de la loi ESSOC devenue loi ASAP. Nous étions confrontés à une liste de « petites réformes » portant sur :

- Les capacités d'accueil
- La question des médicaments
- La création du référent santé
- La réforme des règles bâtimentaires
- Mais également la formation des assistants maternels, les MAM (Maison des assistants maternels)
- Les critères gouvernant les surcapacités
- ...

Les lignes bougent. L'art. 36 de la loi ASAP vient d'être adopté en première lecture par les députés. La balle est désormais dans les mains des sénateurs puis au besoin d'une commission mixte paritaire. Sous réserve des contraintes nées de la gestion du COVID 19, les décisions pourraient être prises assez rapidement pour une publication des textes d'ici la fin de l'année, voire dans le courant du 1^{er} trimestre 2021.



Nos formations à distance

*plus de **flexibilité** et un **accompagnement individualisé***

*Des formations basées sur le **FAIRE** et non le **DIRE***

Une équipe de formateurs à vos côtés tout au long de votre parcours



- Des **temps d'échanges** entre professionnels. les animés par un ou plusieurs spécialistes des thèmes abordés
- Des **formations courtes** : module de 1 h
- Des **parcours de formation composés de plusieurs modules** de 3 h pouvant être suivis indépendamment les uns des autres et à votre rythme
- Une attestation justifiant vos acquis
- Un accès illimité au forum des Ateliers Pédagogiques

Des thèmes de formation modulable

- Se préparer à prendre une fonction de direction - 12 modules (à composer selon votre besoin)
- Elaborer un projet d'accueil d'enfants en situation de handicap - 2 modules
- Le projet d'accueil d'enfants en situation de handicap : rédiger et communiquer - 2 modules
- Elaboration et suivi du projet pédagogique : méthodologie et outils - 3 modules
- Conception de documents obligatoires - nombres de modules à définir selon votre besoin

Des formations courtes pour renforcer vos compétences

- Connaissance du handicap
- La relation avec les familles
- L'observation en EAJE : pourquoi, comment, qui...
- Comprendre les émotions du jeune enfant
- Conception de documents obligatoires - nombres de modules à définir selon votre besoin